

Image not found or type unknown



# DROITS SUR LES DEMANDES D'EXPERTISE IMMOBILIERE

Par **MARTINEZ Jean Pierre**, le **25/07/2018** à **11:47**

La mairie de mon village, veut vendre le chalet qu'elle me loue.

- Peut-elle me refuser le droit à faire faire, par moi-même, une expertise par une agence indépendante de la sienne ?
- Peut-elle me refuser le droit de vue, sur le rapport d'expertise qu'elle a elle même demandée lorsqu'elle m'annonce le coût qu'elle réclame pour ce bien ?

Cordialement,  
JPM